

DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Nom UE : Domaine Clinique spécialisé : cours au choix

Code UE : UE3/4-3

Département :	
Cursus : Master en Sciences Infirmières	Orientation : /
Implantation : HELB Ilya Prigogine – Campus : Alma Téléphone secrétariat : /	
Cycle : 2 Bloc d'études : 2 Situation dans la formation : 3 ^{ème} et 4 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : Niveau 7	Unité d'enseignement pré-requise : Non Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : Non Volume horaire/an : / Nombre de crédits ECTS : 10 Obligatoire Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français
Responsable(s) de l'UE : Barbara Schmit	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Equipe Enseignante de la Faculté de Médecine de l'UCLouvain
CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
Compétences et capacités :	
Les compétences et capacités sont issues du Référentiel de Compétences¹ rédigé par l'Académie de Recherche de l'Enseignement Supérieur (ARES). Celui-ci est construit sur base du modèle CanMeds et des compétences édictées par le CFAI. ¹ Groupe de travail Technique – Master en Sciences Infirmières – Référentiel de Compétences de l'infirmier de pratique avancée – 13 avril 2020 Rôle expert clinique C01. Gérer les situations complexes de soins de manière systémique - 01.1 / Poser un jugement clinique holistique, dans une perspective infirmière, en se basant sur les résultats de la recherche et en se référant aux collègues de toutes les disciplines liées à la situation de soins et à l'expertise clinique de l'équipe interprofessionnelle - 01.2 / Co construire, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action avec la personne soignée et les partenaires de l'équipe interprofessionnelle - 01.3 / Développer l'empowerment de la personne dans sa qualité de vie - 01.4 / Jouer le rôle de facilitateur et de médiateur pour l'orientation de la personne au sein du système de santé - 01.5 / Exercer un rôle de personne ressource pour les autres professionnels de santé Compétence 02. Porter un regard critique sur les pratiques - 02.1 / Analyser ses pratiques à la lumière des résultats de la recherche scientifique - 02.2 / Analyser les pratiques du système à la lumière des résultats de la recherche scientifique - 02.3 / Promouvoir la qualité et la sécurité des soins ainsi que la gestion des risques	

Rôle Communicateur et collaborateur :

C01. Coordonner les soins de santé interprofessionnels en vue de la prestation intégrée de services de soins de santé à la personne

- 01.1 / Mobiliser les partenaires clés, y compris la personne soignée et l'aidant-proche, en valorisant la complémentarité des compétences
- 01.2 / Proposer les mesures de soutien

C02. Collaborer avec les partenaires à la construction d'un plan d'action négocié

- 02.1 / Co-identifier par le dialogue avec les partenaires un objectif commun sur base des priorités de la personne soignée
- 02.2 / S'assurer que les priorités de la personne soignée soient respectées tout au long du plan d'action
- 02.3 / Négocier la contribution et les responsabilités de chacun dans le plan d'action
- 02.4 / Mobiliser les ressources requises et disponibles afin d'optimiser la santé et les soins en situant les interventions dans une perspective de trajet de soins et de services, dans un souci de continuité

Rôle Acteur d'un développement professionnel

C01. Promouvoir un environnement de pratique éthique

- 01.1 / Développer sa connaissance et sa sensibilité aux questions d'éthique clinique et de bioéthique
- 01.2 / Utiliser des modèles d'aide à la décision éthique
- 01.3 / Agir comme un modèle de rôle pour la résolution collaborative des problèmes
- 01.4 / Reconnaître et gérer la souffrance éthique chez soi et chez les autres professionnels
- 01.5 / Créer un environnement de travail ou de recherche éthique
- 01.6 / Promouvoir la justice sociale au sein du système de soins de santé

C02. Promouvoir le respect des réglementations

- 02.1 / Diffuser les réglementations et leur actualisation
- 02.2 / Soutenir la mise en application des réglementations
- 02.3 / Informer les équipes sur la responsabilité juridique des soignants selon leurs compétences respectives

C03. Promouvoir la profession infirmière

- 03.1 / Démontrer des pratiques cliniques, de leadership, de formation et de recherche exemplaires
- 03.2 / Participer à l'autorégulation de la profession
- 03.3 / Contribuer à travers ses activités à rendre la profession attractive et à en donner une image positive aux niveaux micro (patients), méso (organisation de soins) et macro (santé publique)

Rôle Promoteur de la santé

C01. Élaborer un diagnostic éducatif en concertation avec la personne en situation complexe

- 01.1 / Mener un entretien éducatif
- 01.2 / Négocier des objectifs communs avec les personnes concernées
- 01.3 / Identifier les ressources internes et externes ainsi que les données probantes, en vue d'atteindre les objectifs

C02. Conduire un programme éducatif personnalisé

- 02.1 / Définir, avec les personnes concernées et à partir des objectifs négociés, un programme personnalisé
- 02.2 / Élaborer et planifier des interventions adaptées aux compétences visées et aux ressources des personnes et du contexte
- 02.3 / Mettre en œuvre des activités éducatives en partenariat avec la personne
- 02.4 / Évaluer les apprentissages des personnes concernées
- 02.5 / Coordonner les interventions éducatives de l'équipe de soins autour d'un projet concerté et structuré

Rôle Leader

C01. Exercer un leadership clinique en situations complexes

- 01.1 / Exercer un processus d'influence pour transformer les pratiques de soins
- 01.2 / Exercer un processus d'influence pour transformer les contextes de soins

C02. Exercer un leadership politique

- 02.1 / Exercer un processus d'influence politique pour contribuer à l'amélioration de l'expérience de santé des personnes.
- 02.2 / S'impliquer dans des actions politiques visant au développement de la profession infirmière aussi bien dans le milieu professionnel qu'auprès du public

- 02.3 / Promouvoir la plus-value de la discipline infirmière

Rôle Érudite

C01. Actualiser les connaissances dans son milieu de pratique

- 01.1 / Assurer une fonction de veille et de critique scientifique dans son domaine et à l'interface de plusieurs domaines
- 01.2 / Développer de façon continue des savoirs hautement spécialisés dans son domaine
- 01.3 / Contribuer à la formation et au coaching des professionnels infirmiers, des autres professionnels de santé, des étudiants

C02. Contribuer au développement de la science infirmière

- 02.1 / Créer une dynamique locale pour la mise en œuvre de projets de recherche scientifique
- 02.2 / Accompagner les étudiants et collègues infirmiers dans la réalisation d'un travail de recherche
- 02.3 / Concevoir, mettre en œuvre et coordonner des projets locaux de recherche scientifique
- 02.4 / Collaborer à des projets de recherches nationaux et internationaux
- 02.5 / Communiquer les résultats de ses recherches lors d'événements scientifiques et dans la littérature scientifique

ARES, Consortium bruxellois, référentiel de compétences, Programme 2022 – 2023 Master en Sciences Infirmières – p 3 et 5.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE*

Au terme de l'unité d'enseignement « à compléter » l'étudiant sera capable de : cfr descriptif de chaque cours au choix.

CONTENU SYNTHETIQUE

Le contenu de chaque cours au choix est disponible sur chaque descriptif d'UE correspondant.

AA3/4-3-1 : Oncologie [WMDS2223](#)

AA3/4-3-2 : Algologie – maladies chroniques [WMDS2237](#)

AA3/4-3-3 : Endocrinologie : partie 1 [WMDS1315](#)

AA3/4-3-4 : Endocrinologie [WMDS2123](#)

AA3/4-3-5 : Psychosomatique [WMPSYCH2144](#)

AA3/4-3-6 : Vieillesse et médecine gériatrique [WMDS2238](#)

AA3/4-3-7 : Soins palliatifs [WMDS2239](#)

AA3/4-3-8 : La communication dans le soin et découverte de la conscience hypnotique [WMDS2280](#)

AA3/4-3-9 : Médecine générale [WMDS2210](#)

AA3/4-3-10 : Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique [WMEFY2120](#)

AA3/4-3-11 : Nutrition spécialisée [SBIM2238](#)

AA3/4-3-12 : Nutrition clinique [SBIM2136](#)

AA3/4-3-13 : Introduction à la statistique descriptive et aux probabilités [WESP1010](#)

AA3/4-3-14 : Statistiques en sciences de la santé [WFSP2104](#)

AA3/4-3-15 : Hématologie [WMDS2221](#)

AA3/4-3-16 : Maladies neurologiques [WMDS2100](#)

AA3/4-3-17 : Démarche clinique pédiatrique 1 [WMDS2128](#)

AA3/4-3-18 : Séminaire de transplantation d'organes [WCHG2250](#)

AA3/4-3-19 : Secteur psychiatrie [WMDS2226](#)

AA3/4-3-20 : Compléments de pathologie tropicale [WMED2181](#)

AA3/4-3-21 : Démarche clinique pédiatrique 2 [WMDS2228](#)

METHODES D'APPRENTISSAGE

cfr descriptif de cours de chaque cours au choix.

<u>SUPPORTS DE COURS</u>	
Support sur e-campus**	Obligatoire
Type de support : Power Point, syllabus, ouvrage, ... : accès via le Moodle de l'UCLouvain	
L'existence de support de cours obligatoire ne dispense pas de la prise de note de l'étudiant.	
<u>MODALITES D'EVALUATION</u>	

- **Type d'évaluation : cfr descriptif de cours de chaque cours au choix**
- **Pondération spécifique à l'UE : 1 ECTS = 10 points**
- **Mode de calcul de la note générale de l'UE si plusieurs AA :**

Case à cocher	Type de moyenne
	Moyenne arithmétique
	Moyenne arithmétique pondérée
	Moyenne géométrique
X	Moyenne géométrique pondérée
	Note absorbante
	Évaluation intégrée
	Non évalué

* Définitions:

Article 15. - § 1^{er} du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences ;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en œuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné



MSI Brussels
Master Sciences infirmières

#innovation



; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes;

Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ? ESF éditeur, 1988, p. 153-154 . Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée.

http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116_091116.pdf , la compétence étant un « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ? ESF éditeur, 1988, p. 153-154

**Un support obligatoire doit être mis en ligne sur e-campus, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).

*** Note absorbante : si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10 sur 20, alors la note de l'UE sera celle de l'activité d'apprentissage la plus basse.